



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 octobre 2022

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 20

M. MAHALI	M. CARASENA	M. GILLET	Mme TOURRES
Mme BAGHDAD	Mme CASTALDO	Mme JEROME	M. TRINEL
Mme BASS	M. CAVANNA	Mme KADDOUR	
M. BEN MIHOUB	Mme CHENET	Mme MATHERON	
Mme BERNARDINI	Mme FORTIAS	M. MORENO	
Mme CANTAREL	M. GARCIN	M. RICHARD	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme BELLEC	à	Mme JEROME
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD

M. MARKOVIC	à	Mme KADDOUR
Mme MASSI	à	M. MORENO

Absents/excusés : 3

M. BOURRELY	Mme CAILLET	Mme VALVERDE
-------------	-------------	--------------

Nombre de votants (présents + représentés) : 24

DELIBERATION 22-48	<u>22 - 48 - L'OPALE - ATTRIBUTION LOCAL COMMERCIAL - N° 0076 0010</u>
L'OPALE n° 0076 0010 Attribution local commercial	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Le local commercial référencé sous le numéro 0076 0010, anciennement loué à Monsieur SOUILLOT Armand exerçant une activité de coiffeur, pour un loyer annuel hors taxes et hors charges de 9 474 € soit 789.50 € par mois - sur le Groupe l'OPALE à Toulon, est vacant depuis le 31/10/2021. Des visites ont été réalisées en vue de la relocation de ce local et les informations suivantes ont été transmises aux candidats potentiels : - Local d'une superficie de 84,60 m ² .

- Prix du loyer annuel fixé à 8 400 € hors taxes et hors charges soit 700 € mensuels.
- Versement d'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer hors charges.

Une candidate a donné suite à la visite et a adressé son dossier de candidature à Toulon Habitat Méditerranée :

Madame Imen MEFTAH souhaiterait exercer dans ce local des activités de prothésiste ongulair et de fish pédicure (immersion des pieds et des mains dans un bassin de poissons qui opèrent pour débarrasser la peau des peaux mortes).

Il est donc demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à signer un bail dérogatoire de 18 mois renouvelable une fois, au profit de Madame Imen MEFTAH pour les activités énumérées, au prix de 700 € / mensuels HT/HC

Le Conseil d'Administration,

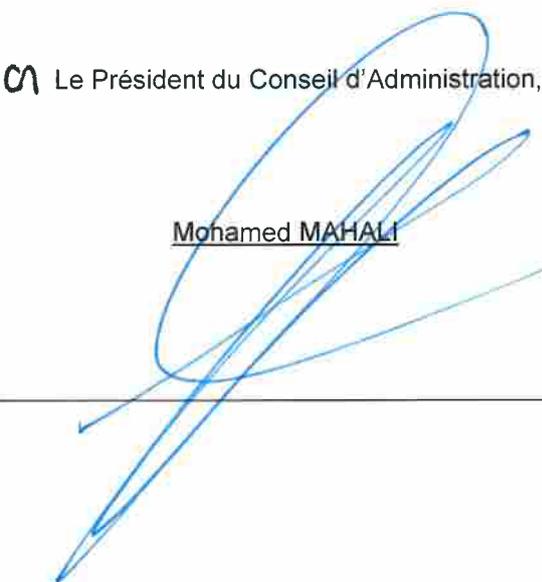
Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE le Directeur Général à signer un bail dérogatoire de 18 mois renouvelable une fois, au profit de Madame Imen MEFTAH pour exercer des activités de prothésiste ongulair et de fish pédicure, au prix de 700 € / mensuels HT/HC.

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI